

Québec

Gouvernement du Québec
Cabinet du ministre d'État aux
Affaires municipales et à la Métropole,
à l'Environnement et à l'Eau
Leader du gouvernement

Québec, le 15 octobre 2002

Monsieur Robert Benoit
Député d'Orford
Hôtel du Parlement
Bureau 2.23
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 28 mai 2002, vous avez remis à l'Assemblée nationale un extrait de pétition signé par des citoyens de Charny et des environs concernant l'usine Alex Couture inc. Les signataires de cette pétition demandent une étude sur les effets toxicologiques des gaz provenant de l'usine d'équarrissage Alex Couture inc. à Charny.

À la suite des épisodes d'odeurs nauséabondes qu'ont eu à vivre les citoyennes et citoyens de Charny et des environs au cours de l'été 2001, j'ai dépêché le laboratoire mobile du ministère de l'Environnement à Charny afin d'identifier les gaz et d'en mesurer les concentrations.

Par ailleurs, j'ai fait parvenir les données du laboratoire mobile à la Direction de santé publique de Chaudière-Appalaches (DSP) pour analyse. Selon leur avis de santé publique diffusé le 15 mars 2002, les données recueillies lors de l'échantillonnage de l'été 2001 ne semblent pas mettre en évidence un risque toxicologique relié aux substances analysées.

Toutefois, à la lumière des données de la littérature scientifique sur les études menées par plusieurs chercheurs sur les odeurs environnementales, la DSP est d'avis que les odeurs provenant de l'usine d'équarrissage Alex Couture inc. sont susceptibles d'entraîner des effets négatifs sur la santé des personnes exposées. C'est pour ces raisons que la DSP recommande la mise en place, dans les meilleurs délais, de mesures d'atténuation efficaces des odeurs plutôt que des investigations plus poussées de l'aspect toxicologique. Le programme d'assainissement que j'ai accepté, le 20 novembre 2001, s'attaque directement au problème des odeurs.

...2

Québec
Édifice Marie Guyon, 20^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : marc.benoit@mlm.gouv.qc.ca

Montréal
808, Tour de la Place-Victoria
Bureau 3.16
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : (514) 873-2622
Télécopieur : (514) 873-2678

J'ai aussi donné suite à la recommandation de la DSP d'appliquer des mesures permettant le suivi des odeurs de l'air ambiant à l'extérieur de la propriété de l'usine à partir de données enregistrées de façon continue. Ainsi, deux stations d'échantillonnage fonctionnelles depuis le 3 mai 2002, permettent de suivre assidûment, c'est-à-dire aux quatre minutes, les concentrations de composés de soufre réduit totaux et de sulfure d'hydrogène, qui sont d'excellents traceurs d'odeurs. Ces stations d'échantillonnage permanentes permettront également de vérifier le respect du critère de toxicité chronique pour le sulfure d'hydrogène.

Les résultats bruts obtenus tout au cours de l'été 2002, confirment que les concentrations de ces deux gaz sur une base quotidienne se situent autour d'une partie par milliard. Aucune norme n'existe pour les composés de soufre réduit totaux, mais pour le sulfure d'hydrogène, ces concentrations sont nettement inférieures à la norme réglementaire établie. Les données brutes recueillies par ces deux stations ont été transmises à la DSP en vue d'établir si des suites doivent être données à ces résultats. Comme je m'y suis engagé publiquement à plusieurs reprises, les membres du Comité de suivi ont eu systématiquement accès à ces données. Ces données ont également été transmises à chaque semaine à un représentant du Comité de citoyens pour un environnement sain en Chaudière-Fitchermin.

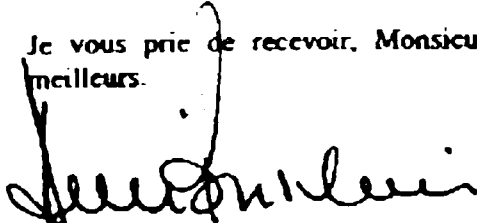
D'autre part, soyez assuré que le Ministère effectue un suivi assidu des travaux d'assainissement de l'air, prévus au programme d'assainissement que j'ai autorisé le 20 novembre 2001 et qui consiste en l'allongement de l'aire de réception, le remplacement des copeaux des six biofiltres existants, l'ajout d'un nouveau biofiltre et l'installation de deux épurateurs thermiques. Ces travaux ont déjà été réalisés.

Le programme d'assainissement que j'ai approuvé l'automne dernier a généré des résultats significatifs et la qualité de l'environnement s'est manifestement améliorée à Charny. Cependant, pour certains citoyens, particulièrement ceux résidant à proximité de l'usine, les résultats obtenus ne sont pas pleinement satisfaisants. J'accueille leurs représentations avec le plus grand respect, en me disant que le défi qui reste à relever est de faire parcourir à l'entreprise le chemin qui nous mènera vers la pleine satisfaction de ce groupe de citoyens.

Enfin, j'ai l'intention de rencontrer les actionnaires d'Alex Couture inc. pour les inciter à maintenir leurs efforts, afin que cessent les nuisances olfactives générées par l'usine. De plus, lors de cette rencontre, je leur ferai part que mon Ministère procède actuellement à une révision de son approche réglementaire en matière de protection de la qualité de

l'atmosphère. Dans ce contexte, la recommandation formulée en mars 2002 par la Direction de santé publique de Chaudière-Appalaches à l'effet de fixer un seuil de concentration-odeur est évaluée.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



André Boisclair